

11ème Communauté de Pratique des Psychologues

Mardi 13 janvier 2026 de 13h à 14h

Prochaine réunion le mardi 24 mars 2026 de 13h à 14h

Participants

Anita CROCHET et Virginie Marchand ECNP, Virginie TRICOIRE Vendée, Marylise BUTAEYE Maine-et-Loire, Aurélie GRANCLAIR, Floriane HERRMAN Vosges, Rebecca DIETSCH Mulhouse, Fanny DE RAMMELAERE Dainville,

Excusé(e)s :

Ordre du jour

- Actualité de PEGASE
- Vos questions
- Vos actualités

Sujets abordés

Actualités de PEGASE

En attente de l'arrêté cadrant le futur Protocole de Coordination Renforcée Enfants Protégés, qui devrait paraître au Journal Officiel d'ici la fin Janvier 2026.

Le futur dispositif PCR repose sur quatre principes structurants qui nous a été présenté le 20 Novembre 2026 :

1. S'appuyer sur les professionnels de santé de premier recours

Le parcours s'articule autour des médecins généralistes, des pédiatres de ville, de la PMI, ou encore des centres de santé. Le bilan d'admission en protection de l'enfance (46 €) constitue l'entrée dans le parcours, complété par une actualisation annuelle. Les bilans somatiques obligatoires du calendrier pédiatrique : base du suivi. Les bilans renforcés disparaissent : les questionnaires de développement ne sont plus centraux et deviennent accessoires.

2. Orienter les enfants vers un parcours gradué en santé

Le dispositif doit permettre une orientation adaptée vers : des soins somatiques, des soins précoces en santé mentale, selon le niveau de besoins repéré.

3. Garantir l'effectivité du parcours via une structure de coordination

Une structure dédiée est chargée d'assurer la fluidité, la continuité et la cohérence du parcours.

4. Assurer la traçabilité via un système d'information régional

www.programmepegase.fr

Le suivi est désormais inscrit dans un SI articulé avec le DMP. Le SI national disparaît au profit d'un pilotage régional.

Étapes du parcours

Le parcours comporte **7 étapes**, de l'entrée dans le dispositif jusqu'au suivi post-mesure

Public éligible

Enfants de 0 à 21 ans.

Amalgame avec le décret relatif aux pouponnières : le suivi des jeunes enfants est désormais **limité aux 0-3 ans accueillis en pouponnières**, et non plus aux 0 -7 ans.

Le suivi s'interrompt **un an après la fin de la mesure de protection**, au lieu d'un accompagnement systématique jusqu'aux 7 ans de l'enfant. Exemple : un enfant dont la mesure s'arrête à 2 ans est suivi dans le PCR jusqu'à ses 3 ans.

Panier de soins annuel

Un bilan de psychologue rémunéré 120€ et 1 à 12 séances après avis du médecin généraliste (ou pédiatre) **renouvelables pour 1 à 6 séances** rémunérée 43€ la séance (montant max. possible de 894€) : mobilisable jusqu'à 21 ans si le jeune bénéficie toujours d'une mesure de protection.

Un bilan de psychomotricité ou d'ergothérapie rémunéré 140€ et 1 à 12 séances après avis du médecin généraliste (ou pédiatre) **renouvelables pour 1 à 12 séances**, rémunérée 39€ la séance (montant max possible de 1076€).

Le panier de soins est exclusivement **conditionné à une prescription médicale**. Les équipes pluridisciplinaires ne peuvent plus formuler directement des indications de soins.

Structures de coordination

L'équipe nationale de coordination disparaît.

Une dérogation permet à une pouponnière d'être reconnue comme **structure de coordination**, sur décision de l'ARS, en lien avec le département.

Le financement

110 € lorsque la coordination est réalisée hors pouponnière, **220 € (divisés par trois avec l'existant)** lorsque la coordination est assurée par une pouponnière.

1 ETP chargé pour 570 enfants : forte tension sur les charges de coordination.

Formation

Pas d'exigence de formation dans le futur PCR :

Aucune mention n'est faite de la formation des professionnels. La disparition des espaces d'animation du réseau - notamment la Communauté de Pratique - entraîne une perte de sens, de cohérence et de dynamique collective autour du parcours.

Depuis novembre 2026

Forte mobilisation des acteurs de terrain, des directions d'établissements, de nos partenaires (Anne DEVRESE, Marion CANALES et autres), des politiques, des médias : amendements déposés, lettres ouvertes transmises à la Ministre de la Santé.

Daniel ROUSSEAU est fortement mobilisé dans les négociations auprès du Ministère de la santé pour défendre les briques constitutives du programme PEGASE :

Ce qui évoluerait mais reste à confirmer :

- Financement de l'Equipe de Coordination Nationale PEGASE pour une durée de 3 ans, sans précision sur la hauteur du financement et des missions
- Maintien du logiciel MEDiateam le temps de la durée de la recherche ESPER (jusqu'en 2029)
- Echelles de développement reconduites

Ce qui n'évoluerait pas :

- Le forfait de coordination insuffisant
- Le forfait soins précoces
- Le public 0-3 ans pour ce qui est de la spécificité des tout-petits

Pour les structures qui ont participé à l'expérimentation PEGASE, l'organisation ne serait pas modifiée jusqu'à la généralisation effective du PCREP : bascule progressive vers le nouveau PCREP (les ARS ont reçu une lettre de missions dans ce sens pour assurer le relai dans cette phase intermédiaire).

Réactions

Soins psychologiques calqués sur le modèle PCO : sur prescription médicale.

Limites du nombre de séances ne permettra qu'un rythme de séances mensuelles (pas de plafond de séances dans le PCO).

Interrogations et insécurité sur l'avenir professionnel des postes de coordinations locales.

Si le temps de coordination locale est réduit, comment développer le réseau et garantir la qualité et la continuité du suivi en santé ?

Difficile prise de conscience des mesures envisagées dans le futur PCREP : comment travailler autrement et régresser dans la prise en charge des enfants ? Mais impact malgré tout limité sur le terrain, puisque pour le moment il n'y a pas de certitudes sur le futur arrêté qui cadrera le PCREP.

Prochaine Communauté de Pratique : Mardi 24 mars 2026, de 13h-14h

Thématiques à aborder lors des prochaines Communauté de Pratique :

Retour sur la Journée de l'AFIREM à Nancy : Aurélie GRANCLAIR.

- Travailler un Livret : « Qu'est-ce que les soins en psychologie » destiné aux parents et aux maternants.

